

Mai 2017

Catalogue des offres de formation d'OPADEO CONSEIL

Table des matières

Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et l'Evasion Fiscale (LCBFT) Initiation	3
Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et l'Evasion Fiscale (LCBFT) Perfectionnement	4
La réglementation des CGP (CIF, Intermédiaire en assurance, IOBSP et Immobilier)	5
Autres formations disponibles	6

Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et l'Évasion Fiscale (LCBFT)

Initiation

<p>PUBLIC CONCERNE</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toute personne exerçant une fonction opérationnelle (dirigeant, gérant, commerciaux, opérationnel).▪ Secteur : Toute société régulée par l'AMF ou l'ACPR <p>PRE-REQUIS</p> <p>Aucun.</p> <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Comprendre les enjeux financiers et réglementaires de la lutte contre le blanchiment.▪ Connaître la réglementation, les procédures liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux <p>DUREE: 4 heures</p> <p>COUT: 400 EUR HT</p> <p>NOMBRE MAXI. DE PARTICIPANTS: 10 pers.</p> <p>FORMAT: Présentiel</p>	<p>PROGRAMME</p> <p>Rappels sur le blanchiment des capitaux et l'évasion fiscale</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La définition du blanchiment et de l'évasion fiscale▪ Les étapes du blanchiment▪ Les sources du blanchiment▪ Les acteurs de la lutte contre le blanchiment▪ Les risques et les sanctions <p>Normes réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Directives et autres normes européennes (3ème et 4ème directives)▪ Les dispositions nationales▪ Les principes d'application sectoriels▪ Définitions <p>Dispositif LCBFT</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Définition d'un dispositif▪ Obligations de formation▪ La classification des risques▪ Degrés de vigilance▪ La déclaration de soupçon▪ Les situations spécifiques<ul style="list-style-type: none">○ Les bénéficiaires effectifs○ PPE○ Sanctions Internationales /Gel des avoirs
---	---

Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et l'Évasion Fiscale (LCBFT)

Perfectionnement

<p>PUBLIC CONCERNE</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toute personne exerçant une fonction opérationnelle (dirigeant, gérant, commerciaux, opérationnel).▪ Secteur : Toute société régulée par l'AMF ou l'ACPR <p>PRE-REQUIS</p> <p>Connaître la réglementation LCBFT ou avoir suivi la formation LCBFT Initiation</p> <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION</p> <p>Mettre en place un dispositif LCBFT conforme et performant</p> <p>DUREE: 4 heures</p> <p>COUT: 400 EUR HT</p> <p>NOMBRE MAXI. DE PARTICIPANTS: 10 pers.</p> <p>FORMAT: Présentiel</p>	<p>PROGRAMME</p> <p>Rappels sur le dispositif LCBFT</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Définitions▪ La classification des risques▪ Degrés de vigilance▪ Les situations spécifiques (PPE, bénéficiaires effectifs,...)▪ La déclaration de soupçon <p>La classification des risques</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Connaître son environnement▪ Construire sa classification▪ Utiliser sa classification <p>Les étapes d'une LCBFT réussie</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La connaissance client▪ Identifier et gérer les situations spéciales<ul style="list-style-type: none">○ Les PPE○ Sanctions internationales / gel des avoirs○ Bénéficiaires effectifs▪ Analyse et vigilances▪ La déclaration de soupçon <p>Les autres obligations</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Formation du personnel▪ Actualisation de la connaissance▪ Confidentialité et protection
---	---

La réglementation des CGP (CIF, Intermédiaire en assurance, IOBSP et Immobilier)

<p>PUBLIC CONCERNE</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toute personne souhaitant exercer une activité de CGP, de CIF, d'IAS, d'IOBSP.▪ Collaborateur/collaboratrice de CGP▪ Secteur : Toute société exerçant une activité liée à la gestion de patrimoine <p>PRE-REQUIS</p> <p>Aucun</p> <p>OBJECTIFS DE LA FORMATION</p> <p>Connaître les obligations réglementaires du CGP et leur application concrète dans l'organisation quotidienne du CGP</p> <p>DUREE: 8 heures</p> <p>COUT: 750 EUR HT</p> <p>NOMBRE MAXI. DE PARTICIPANTS: 10 pers.</p> <p>FORMAT: Présentiel</p>	<p>PROGRAMME</p> <p>Le CGP</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Historique▪ Les différents statuts et activités<ul style="list-style-type: none">○ Définition○ Capacité & ORIAS○ Droits et obligations▪ Les normes et acteurs réglementaires <p>Les étapes de la relation client</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Entrée en relation▪ Connaissance client▪ Contractualisation▪ Devoir de conseil▪ LCBFT▪ Le suivi client <p>Autres aspects de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La rémunération▪ Critères & valeurs▪ La gestion des réclamations clients▪ La gestion des conflits d'intérêts <p>L'organisation du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'archivage & Organisation de l'information▪ La sauvegarde▪ La formation▪ La RC PRO▪ Sécurité et confidentialité▪ Les procédures
--	---

Autres formations disponibles

Pour les acteurs de l'Epargne et du Patrimoine :

- Rédiger et assurer le suivi des recommandations et actions de remédiation
- CGP, CIF, IAS,... : comment se préparer pour un contrôle AMF ou ACPR ?

Pour les acteurs de l'asset management, les entreprises d'investissements:

- RCCI/RCSI: Conduire et animer des missions de contrôle et de conformité
- RCCI/RCSI: Elaborer une cartographie des risques opérationnels
- RCCI/RCSI: Comment se préparer pour un contrôle AMF ou ACPR?

L'expérience des consultants OPADEO CONSEIL leur permet de cibler les besoins et attentes de ses clients et de choisir la meilleure manière de transmettre des savoirs et connaissances techniques, mais aussi des savoir-faire, méthodes et bonnes pratiques ou encore des savoir-être.

En adaptant le format, le contenu et la durée des formations, en proposant des outils pratiques de mise en œuvre de toutes les connaissances acquises, en illustrant les formations de cas concrets (sanctions AMF), d'exercices pratiques et d'exemples tirés de leur expérience ou de l'actualité, les consultants d'OPADEO CONSEIL font de chaque formation un outil précieux de remise à niveau, de consolidation des acquis ou de développement des acteurs de l'épargne, de la finance et de l'assurance.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter. formation@opadeo.fr